

Compte rendu CAP Locale n° 3 + déclaration liminaire

**CAPL du 08 avril 2011 Filière Fiscale
Tableau d'avancement contrôleur 1^{ère} classe**

Cette CAPL concerne la sélection par tableau d'avancement au grade de contrôleur 1^{ère} classe.

Etait présente pour FO-DGFIP : Valérie HUSSON

Une déclaration liminaire a été lue par FO-DGFIP (copie jointe). Aucune remarque de la part de la parité administrative n'a été faite.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Approbation du PV de la CAPL du 11/06/2010

2° Examen de la situation des agents écartés de la sélection par tableau d'avancement au grade de contrôle 1^{ère} classe.

1° le PV de la CAPL du 11/06/2010 a été approuvé à l'unanimité

2° La Direction a rappelé quelques éléments de situation :

- Les conditions statutaires sont examinées au 31/08/2011.
- Peuvent être inscrit à ce tableau d'avancement les contrôleurs 2^{ème} classe justifiant d'un an dans le 6^{ème} échelon et 5 ans de services publics (plage d'appel statutaire).
- Pour figurer dans la zone prévisible de sélection, il fallait être contrôleur 2^{ème} classe 8^{ème} échelon au 25/06/2010.

Le plan de qualification au niveau national a bénéficié d'un abondement : 727 places en 2011 contre 422 en 2010.

Concernant le Val d'Oise , 56 agents figuraient sur la plage d'appel statutaire mais seuls 24 pouvaient prétendre à l'inscription dans la zone prévisible de sélection.

Sur ces 24 agents, 1 dossier a été écarté pour cause de contexte disciplinaire.

FO-DGFIP a regretté qu'une sanction disciplinaire prise en 2007 impacte encore aujourd'hui la carrière de cet agent.

La Direction a rappelé que les sanctions de 2^{ème} groupe et suivants génèrent pendant au moins 5 ans l'absence d'avancement par tableau ou d'accès au grade supérieur par liste d'aptitude.

Notons que les agents écartés au niveau local ne font pas perdre le poste à pourvoir, celui-ci sera pourvu au niveau national par un autre candidat.

FO-DGFIP a déploré que malgré un abondement du plan de qualification, de trop nombreux agents vont devoir encore attendre pour passer au grade supérieur alors que la mise en place du NES a instauré des examens professionnels entre 2^{ème} et 1^{ère} classe de contrôleur et entre 1^{ère} classe et contrôleurs principaux.

Vote de la parité syndicale : abstention pour le motif que tous les agents inscrits sur la plage d'appel statutaire n'ont pas été retenus.

Déclaration liminaire

La carrière de la catégorie B au sein de la DGFIP s'est vu récemment remodelée par la mise en place du Nouvel Espace Statutaire.

Dans le NES, l'allongement de la carrière pénalise les jeunes agents, car même si les indices de début et de fin de carrière sont supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui, la quasi-totalité de la carrière se déroulera dans des indices inférieurs à ceux d'aujourd'hui par le jeu d'un reclassement dans le nouveau grade qui devient différencié.

Ce Nouvel Espace Statutaire n'est pas une révolution, loin de là, et il ne réussira qu'à diviser les agents.

Sa mise en application au 1er septembre 2010 témoigne d'une volonté délibérée de brouiller les pistes pour rendre encore moins évident tous les effets pervers à court moyen et long terme d'un tel bouleversement.

Les agents de la DGFIP connaissent depuis des années une dégradation de leurs conditions de travail mais également un pouvoir d'achat en berne.

Aussi plus que jamais, F.O.-DGFIP revendique une véritable réforme de la grille indiciaire avec des indices de fin de carrière qui ne soient pas financés par l'allongement de la durée des échelons et l'accès pour tous à un grade ou un indice de fin de carrière dès 4 ans d'ancienneté dans le dernier échelon de leur grade ou dès 56 ans pour les autres.

Notre organisation s'élève également contre la mise en place des deux concours professionnels au sein de la catégorie B et réclame une carrière linéaire pour le corps des contrôleurs.

Revenons à notre CAP de tableau d'avancement au grade de contrôleur 1ère classe : Force est de constater que sur 56 agents figurant sur la plage d'appel statutaire, seuls 23 agents sont proposés pour l'accès à ce grade. En bref, beaucoup de nos collègues devront encore attendre et attendre encore.

Sans doute, faudra t'il encore des milliers de suppressions d'emplois pour que ces agents puissent enfin bénéficier d'une «généreuse » augmentation de quelques points d'indice.

Pour FO DGFIP, il est primordial de reconnaître les compétences professionnelles des agents et aussi de leur garantir un avancement de grade, dès l'instant où les conditions statutaires sont remplies.

Face à l'augmentation du coût de la vie, pour les agents de la DGFIP, prendre quelques points d'indices et par là même quelques euros supplémentaires sur la paie cela n'a pas de prix..